



## Motion commune des Présidents du CSFPT, du CNFPT, et de la FNCDG

Le rapport des parlementaires Jacques SAVATIER et Arnaud de BELENET souhaité par le Premier ministre au sujet des centres de gestion et du CNFPT a le mérite de poser un certain nombre de constats et propositions qui peuvent être partagés.

Ainsi, concernant les CDG, la FNCDG rejoint la préconisation selon laquelle le cadre opérationnel doit continuer de relever du niveau départemental, tout en soutenant une organisation renforcée au niveau régional pour favoriser le développement de l'offre de services des CDG en assurant une plus forte mutualisation.

Le CNFPT considère également que la voie conventionnelle au niveau régional est une modalité pertinente et rejoint les propositions relatives aux nouvelles missions que le CNFPT pourrait se voir confier en matière d'apprentissage ou de mise en œuvre du CPF.

En revanche, si des objectifs sont partagés, le rapport parlementaire esquisse certaines solutions qui paraissent inadaptées à Philippe LAURENT, Président du CSFPT et porte-parole de la coordination des employeurs, à Michel HIRIART Président de la Fédération des centres de gestion et à François DELUGA, Président du CNFPT.

Plus particulièrement, il n'est pas souhaitable de créer un nouvel établissement « organisation représentative des employeurs » qui aurait pour objet d'être la structure tutélaire des CDG et du CNFPT. L'intérêt n'est pas posé et encore moins démontré et cela apporterait une lourdeur dans le pilotage des établissements qui va à l'encontre, tant de la simplification recherchée que de l'agilité souhaitée au niveau territorial, lesquelles sont impératives pour répondre à des besoins évolutifs exigeant une véritable proximité avec les collectivités et établissements. Sur ce point, il apparaît nécessaire d'entendre les scénarios alternatifs proposés par les institutions concernées et exposées à la mission parlementaire.

Il n'est pas plus opportun de créer une cotisation unique appelée à financer « *a minima* », le CSFPT, l'activité du CNFPT, un socle de missions exercées par les CDG et la nouvelle structure elle-même, notamment. Cela rendrait la lecture, les choix, les arbitrages quant à l'utilisation des moyens des collectivités en matière de gestion des ressources humaines et de formation plus opaques sans qu'une valeur ajoutée à ce système soit obtenue.

Enfin, les services de gestion des ressources humaines et de formation assumés par les CDG et le CNFPT doivent rester des démarches de service public mutualisées dans l'optique d'une bonne gestion des deniers publics et de traitement efficace et équitable de la carrière des agents territoriaux.

Le CNFPT n'a pas vocation à être géré demain comme un établissement industriel et commercial.

Quant au renforcement de la coordination nationale des CDG, il pourrait opportunément passer par une évolution du statut de la FNCDG émanation de tous les Centres de Gestion.

Ainsi, la réalisation d'objectifs ambitieux nécessitera encore une discussion ouverte avec les pouvoirs publics pour ce qui concerne les meilleurs moyens à mettre en œuvre. C'est avec cette volonté et dans cet esprit de dialogue que s'inscrivent Philippe LAURENT, Président du CSFPT et porte-parole de la coordination des employeurs, Michel HIRIART, Président de la Fédération des centres de gestion et François DELUGA, Président du CNFPT.

En tout état de cause, les signataires souhaitent que le débat se poursuive et que tous les acteurs du monde territorial puissent participer à cette réflexion.

Philippe LAURENT, Michel HIRIART, François DELUGA

#### **Contacts Presse**

Martial Meurice-Ternus

01 53 43 84 07

[martial.meurice-ternus@csfpt.org](mailto:martial.meurice-ternus@csfpt.org)

Claire Mordret

01 55 27 41 35

[claire.mordret@cnfpt.fr](mailto:claire.mordret@cnfpt.fr)

Cindy Laborie

01 53 30 09 99

[cindy.laborie@fncdg.com](mailto:cindy.laborie@fncdg.com)